

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

Destinations	Abonnement 1 an		Abonnement 6 mois		ABONNEMENTS, ANNONCES ET AVIS DIVERS
	Ordinaire	Avion	Ordinaire	Avion	
Togo, France et autres pays d'expression française	2.000	4.000	1.100	2.100	Pour les abonnements, annonces et réclamations, s'adresser à l'EDITOGO B.P. 891 - Tél. 21-37-18 - 21-61-08 - FAX (228) 21-61-07 - LOME Les abonnements et annonces sont payables d'avance La ligne 80 frs Minimum 250 frs Chaque annonce répétée : moitié prix : Minimum 250 frs
Etranger	2.300	4.500	1.250	2.350	
Prix du Numéro par porteur ou par Poste : Togo, France et autres pays d'expression française 150 frs Etranger : Port en sus Les numéros spéciaux 200 frs					

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION :

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE — TEL : 21-27-01 — LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

Avis de demande d'immatriculation	1
Révisé de déclarations d'associations.....	26

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique)

Toutes personnes intéressées, sont admises à former opposition aux présentes immatriculations, à la main du conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de droit moderne de première instance de Kara, Lomé, Niamtougou, Amlamé, Tsévié, Kpalimé Aného, Sokodé, Avé, Bassar, Agou.

Suivant réquisition, n° 17157 déposée le 1^{er}/6/95, M. Tidjani Dourodjaye Segoun B., profession d'économiste, demeurant et domicilié à Lomé résidence du Bénin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 15 a 41 ca situé à Kara Kpeyinboa, préfecture de la Kozah

connu sous le nom de Kpeyinboa et borné au nord par la propriété Tidjani S., au sud par la propriété Boukari Mama, à l'est par la propriété Abidji et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Tidjani Dourodjaye Abdel-Kader Adéléké Moamar et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17158 déposée le 1^{er}/6/95, Mlle Kuakumensah Afiwa Djigbodi, profession d'agent de BCEAO demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Totsivi, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Agoè Nyivé, Awonkui, préfecture du Golfe connu sous le nom de Awonkui et borné au nord par le lot n° 138, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 140.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17159 déposée le 2/6/95, M. Sossavi Kodjo, profession d'informaticien demeurant et domicilié à Lomé Boulevard des Armées, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatricu-

lation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 16 ca situé à Lomé Agoènyivé Dingblé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Dingblé Rives du Zio et borné au nord par les lots n° 393 bis et 394 bis, au sud par le lot n° 399 bis, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par le lot n° 397 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17160 déposée le 2/6/95, Mme Afiavi S. do Rego, profession de notaire demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 88 a 33 ca situé à Lomé Sanguéra-Konhe, préfecture du Golfe connu sous le nom de Konhe et borné au nord et au sud par la collectivité Awi, à l'est par la propriété Nouvi Lanyo et la collectivité Awi et à l'ouest par la propriété Agbassa Kokou et la collectivité Akombo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17161 déposée le 6/6/95, M. Assih Tchaa, profession d'employé de la douane togolaise, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Gakli majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 13 ca situé à Lomé Aflao-Gakli, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao-Gakli et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 630 et à l'est par le lot n° 631 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17162 déposée le 7/6/95, M. Gnamavo Kodjo, profession de comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 00 ca situé à Lomé Agoènyivé préfec-

ture du Golfe et borné au nord par le lot n° 598 bis, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 601.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17163 déposée le 8/6/95, Mme. Bata-madougou A. Abra, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Niamtougou, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 83 ca situé à Kara Tomdé commune de Kara connu sous le nom de Tomdé et borné au nord par une rue en projet, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Ataki.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17164 déposée le 8/6/95, M. Kassalowoé Kabama, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Niamtougou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 18 a 70 ca situé à Niamtougou Yaka, commune de Niamtougou connu sous le nom de Yaka et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Atonkou Kpamé et à l'est par la Nationale n° I.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17165 déposée le 9/6/95, MM. Dossou Edoh Mawuli et Holonou Hodenou, profession de chauffeurs, demeurant et domiciliés à Aflao Batomé Totsivi, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 35 ca situé à Lomé Aflao Batomé, commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par le lot n° 67, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 78 et à l'ouest par le lot n° 76.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17166 déposée le 9/6/95, M. Ekoué-Hagbonon Messan profession d'ingénieur architecte urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé 24, rue Hibiscus prolongée, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 42 a 18 ca situé à Lomé Baguida préfecture du Golfe connu sous le nom de Baguida et borné au nord par le chemin de fer Lomé-Aného, au sud par Koffi Kokouvi et Wilson Yéyé, à l'est par Attikpo Kókouteh et Edoh et à l'ouest par Mensah et la zone portuaire.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17167 déposée le 9/6/95, M. Ekoué-Hagbonon Messan profession d'ingénieur architecte urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé 24, rue Hibiscus prolongée, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 55 a 5 ca situé à Lomé Sanguéra préfecture du Golfe connu sous le nom de Bokpoko et borné au nord par la collectivité Gilevou Aviégbé et Ezion Yéboua, au sud par la collectivité Yélou Kossi Anagbla et la collectivité Dabla Agbétiagan, à l'est par Goni Esé et à l'ouest par la collectivité Ezou Djokpé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17168 déposée le 9/6/95, M. Ekoué-Hagbonon Messan Hemazro profession d'ingénieur architecte urbaniste, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Habitat, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 17 a 77 ca situé à Lomé Sanguéra Dèmè préfecture du Golfe connu sous le nom de Sanguéra Dèmè et borné au nord par le surplus de la propriété Affadi Adoglo, au sud par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par la propriété Ayi Akakpo et à l'ouest par Kodjo Alangan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17169 déposée le 9/6/95, Mme Grunitzky Akofala née Baéta, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè 75, boulevard du 13 janvier, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 20 ca situé à Lomé Aflao Apédokoé préfecture du Golfe connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par la propriété Agbéko, au sud par la propriété Guédé Atigan, à l'est par la propriété Afangbédjji Alakpa et à l'ouest par la propriété Alakpa Aholou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17170 déposée le 9/6/95, Mme Grunitzky Akofala née Baéta, profession de ménagère demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè 75, boulevard du 13 janvier, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46 a 5 ca situé à Lomé Aflao Apédokoé préfecture du Golfe connu sous le nom de Apédokoé et borné au nord par la collectivité Sovon, au sud par les propriétés Aglan Edoh et Dandissodé Aglago, à l'est par la propriété Dandissodé Aglago et à l'ouest par la propriété Aglan Edoh.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17171 déposée le 9/6/95, Mme Grunitzky Akofala née Baéta, profession de ménagère demeurant et domiciliée à Lomé Nyékonakpoè 75, boulevard du 13 janvier, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 00 a 02 ca situé à Amou-Oblo préfecture d'Amou et borné au nord, au sud et à l'ouest par la propriété Kakatsi et à l'est par la route Kpalimé Atakpamé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17172 déposée le 12/6/95, M. Locoh Tingbo Azangoun, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Nyékonakpoè, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Aflao-Sagbado préfecture du Golfe connu sous le nom de Aflao-Sagbado et borné au nord par le lot n° 10, au sud par le lot n° 14, à l'est par le lot n° 13 et à l'ouest par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17173 déposée le 12/6/95, M^e Ekoué Dodji Dosseh-Adjanon, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé 03, rue Maréchal Bugeaud, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 14 ca situé à Lomé Tokoin Wuiti commune de Lomé connu sous le nom de Wuiti et borné au nord par les lots n°s 11 et 12, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 16 et à l'ouest par le lot n° 15.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Koffi Jean Dovi Djobokou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

* Suivant réquisition, n° 17174 déposée le 13/6/95, M. Kwétévi Nikoué Djigbondé, profession de comptable à la CIMTOGO, demeurant et domicilié à Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 37 a 41 ca situé à Aného Agbata, préfecture des Lacs connu sous le nom de Allaglo Kopé et borné au nord et au sud par la propriété Allaglo Agbodoglo, à l'est par la propriété Quévi A. Adama et à l'ouest par la propriété Dosseh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17175 déposée le 13/6/95, M. Akintayo Inoussa, profession de fonctionnaire international, demeurant et domicilié à Abidjan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatricula-

tion au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 31 a 72 ca situé à Lomé Sanguéra préfecture du Golfe connu sous le nom de Konhé et borné au nord par la collectivité Agbolessou Koffi, au sud et à l'ouest par Nouvi Lanyo et à l'est par Ayivon Amou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17176 déposée le 13/6/95, M. Samba K. Lantam, profession de chef secrétariat, demeurant et domicilié à Lomé Forever, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoènyivé Anamé et borné au nord par le lot n° 556, au sud par le lot n° 560, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 557.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17177 déposée le 14/6/95, MM. Mensah Eddyse Cofifi et Migan Koffi, profession de chef d'entreprise et représentant commercial, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 55 a 94 ca situé à Lomé Agoènyivé Sogbossito préfecture du Golfe connu sous le nom d'Ahonkoé et borné au nord par la propriété Ageahonu Togo, au sud par la propriété Latevi Lovi, à l'est par la propriété Glonu Laba et la propriété Ageahonu Togo et à l'ouest par la propriété Akpabi Agenvi.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17178 déposée le 14/6/95, M. Santos Christin Marie, profession d'agent de protocole à la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité béninoise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un

immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao Agbalepedogan préfecture du Golfe connu sous le nom de Agbalepedogan et borné au nord par le lot n° 1912, au sud par le lot n° 1910, à l'est par le lot n° 1917 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17179 déposée le 14/6/95, M. Kolani Bapaname profession d'employé de bureau, demeurant et domicilié à Lomé résidence du Benin, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 78 ca situé à Lomé Agoenyive Houmbi, préfecture du Golfe connu sous le nom de Houmbi et borné au nord par le lot n° 1345, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 1347 et à l'ouest par le lot n° 1343.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17180 déposée le 15/6/95, Mme. Sitou Kossenatou, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 71 ca situé à Lomé Wataklassoukopé préfecture du Golfe connu sous le nom de Wataklassoukopé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par des rues non nommées et au sud par le lot n° 551.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17181 déposée le 15/6/95, M. Tsitsi-Alfa Nkassim, profession d'employé de commerce, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 60 a 35 ca situé à Lomé-Sanguéra préfecture du Golfe connu sous le nom de

Fozoé et borné au nord par les propriétés Gada-Kossi et Gogo Latévi, au sud par la propriété Kodjovi Ahiaké, à l'est par la propriété Atisso Trogno et à l'ouest par la propriété Afolo Kemavo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17182 déposée le 16/6/95, M. Wotognon B. Logossou, profession de géomètre-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 ha 14 a 17 ca situé à Tsévié Gapé Kové préfecture du Zio connu sous le nom de Agokpedjogbe et borné au nord par la propriété Tségué Kodjo Itsagbava, au sud par le ruisseau Ané, à l'est par la propriété Tamekloé Hévi et à l'ouest par la propriété Loglo Seko.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Afantutsè E. Akumah et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17183 déposée le 16/6/95, M. Wotognon B. Logossou profession de géomètre-dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 ha 25 a 98 ca situé à Tsévié Assomé préfecture du Zio connu sous le nom de Golowu et borné au nord par la propriété Awouve Djagbassou, au sud par la propriété Azoumah Kpessou, à l'est par la propriété Kamassa Djiwonou et la propriété Agbotsé Amadoto et à l'ouest par la propriété Sevon Amihou Nukunu et la propriété Gawou Agbotse.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Etat. L'Œuf d'OR et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17184 déposée le 16/6/95, M. Tabo Komi Batome, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Atakpamé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 81 ca situé à Kara

Commune de Kara connu sous le nom de Chaminade et borné au nord et à l'ouest par les rues en projet, au sud par un lot non identifié et à l'est par la propriété Bélei Abalo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17185 déposée le 16/6/95, M. Agbokou Togbegno Koamy, profession de fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17 a 30 ca situé à Lomé Akodésséwa commune de Lomé connu sous le nom de Ahadji Kpota et borné au nord par le TF n° 13813 RT et les lots n°s 18, 19 et 21, au sud par une rue en projet à l'est par une réserve administrative et à l'ouest par un lot non identifié.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17186 déposée le 16/6/95, Mme. de Souza Noukpoamedo, profession d'Agent de Banque, demeurant et domiciliée à Agoenyivé Houmbi Adougba, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Lomé Agoenyivé Zone d'extension n° 3, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoenyivé et borné au nord par le lot n° 78 au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 81 et à l'ouest par les lots n°s 76 et 77.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17187 déposée le 16/6/95, M. Kitegi Atisso Dominique, profession d'enseignant, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble Rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 81 a 42 ca situé à Tsévié-Mission-Tové Woulléh, préfecture de Zio connu sous le nom de Woulléh et borné au nord par la collectivité Djokey Ayaovi, au sud par les collectivités Gbédéma et Edjé, à l'est par la route Agoenyivé-Mission Tové et à l'ouest par la propriété Ahiadeta Adossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17188 déposée le 16/6/95, M. Hounkpé Vincent, profession de mécanicien demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 66 ca situé à Lomé Tokoin Wuiti commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin Wuiti et borné au nord par une rue de 12 m, au sud par la propriété Sévon Tossou, à l'est par la propriété Koumako Ahiankou et à l'ouest par le lot n° 8.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17189 déposée le 16/6/95, M. Abidi Kalenou, profession de commerçant demeurant et domicilié à 38, rue de la Gare, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 72 a 87 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agotimé et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Amouzou Nouwatsi, au sud et à l'est par la collectivité Nogomé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17190 déposée le 20/6/95, M. Ewovor Yawo Doményo, profession d'instituteur, demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 03 ca situé à Kpalimé préfecture de Kloto connu sous le nom de Nyivémé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 4, à l'est par la route Kpalimé-Missahocé et à l'ouest par le lot n° 6.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17191 déposée le 19/6/95, M. El Hadj Kpebane Abdoulaye, profession d'officier de police adjoint, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 96 ca situé à Lomé Kélégougan Rive du Zio, préfecture de Golfe connu sous le nom de Rive du Zio et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par une voie express, à l'est par un passage de 6 m et à l'ouest par le lot n° 83.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Adjangba Ayélé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17192 déposée le 19/6/95, Mme Rose Adotévi née Bilies, profession de couturière, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 06 ca situé à Lomé Aflao Gakli commune de Lomé connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par le lot n° 1273, au sud par le lot n° 1271, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par la route de Totsi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17193 déposée le 19/6/95, M. Pognon Koffi Homialo, profession de transitaire, demeurant et domicilié à Lomé Gbadago, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 03 ca situé à Lomé Baguida préfecture du Golfe connu sous le nom de Baguida et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Avuletey Kodjo, au sud par la propriété Ahedon Agbovi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17194 déposée le 19/6/95, M. Akodo Traoré, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise, d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier

d'une contenance totale de 4 a 24 ca situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe connu sous le nom de nouveau quartier Zongo et borné au nord par le lot n° 225, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 236.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17195 déposée le 19/6/95, M. Akodo Traoré, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 03 ca situé à Lomé Agoènyivé préfecture du Golfe connu sous le nom de nouveau quartier Zongo et borné au nord par le lot n° 9, au sud par le lot n° 11, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par l'emprise de la voie ferrée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17196 déposée le 20/6/95, Mme Ajavon Koko Léocadie née Lawson et M. Lawson Tarcisius Macabéo Boévi, profession de mandataires, demeurant et domiciliés majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 76 ca situé à Aného Niensi préfecture des Lacs connu sous le nom de Niensi et borné au nord par le lot n° 42, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 35.

Ils déclarent que ledit immeuble appartient aux héritiers Lawson Laté Léonard et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17197 déposée le 20/6/95, M. Ali Seidou Fofana, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 12 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 89 A, au sud par la propriété Agadzi-Agbosse, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 90.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17198 déposée le 20/6/95, M. de Medeiros Kossivi, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Saint Joseph, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 92 a 55 ca situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par la collectivité Apémékou et la collectivité Sossouvi, au sud et à l'est par la collectivité Agbongo et à l'ouest par la collectivité Kpokli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17199 déposée le 20/6/95, M. Gbikpi Daté Yao, profession de cadre d'assurance, demeurant et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8 a 05 ca situé à Lomé Agoènyivé Nyivémé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoènyivé Nyivémé et borné au nord par le lot n° 409, au sud par le lot n° 413, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 411.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17201 déposée le 22/6/95, M. Abotsi François, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Adidogomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 62 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord par les lots n°s 696 et 697, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 694.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17202 déposée le 22/6/95, Mme Djon-do Mariama, profession de jardinière d'enfants demeurant et domiciliée à Lomé Djidjolé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Sokodé Kouloundé, préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Kouloundé et borné au nord par Ayéva Foudou, au sud par une rue non dénommée, à l'est par Maman Awo et à l'ouest par El Hadj Issaka.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17203 déposée le 22/6/95, M. Djondo Kodjo, profession d'assistant médical, demeurant et domicilié à Djidjolé Tél. 21-63-61, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 23 ca situé à Sokodé Pangalam, préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Pangalam et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par Sedzro et à l'est par la collectivité Pangalam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17204 déposée le 22/6/95, M. Djondo K. Etienne, profession d'assistant médical, demeurant et domicilié à Djidjolé Tél : 21-63-61, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 20 ca situé à Sokodé Kouloundé, préfecture de Tchaoudjo connu sous le nom de Kouloundé et borné au nord par la collectivité Kouloundé, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par la propriété Emile.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17205 déposée le 26/6/95, M. Amah Kokou Itouma, profession d'agent de police, demeurant et

domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Massouhoin commune de Lomé connu sous le nom de Massouhoin et borné au nord par le lot n° 283, au sud par le lot n° 287, à l'est par le lot n° 285 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17206 déposée le 20/6/95, Mme Aquéréburu Massan, profession de juriste-gestionnaire demeurant et domiciliée à Lomé Hanoukopé 15, rue des Manguiers, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 09 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au nord par la propriété Gbogbo Koudolo, au sud par la propriété Awudi Dovi, à l'est par l'emprise de la voie ferrée Lomé-Atakpamé et à l'ouest par la propriété Gbogbo Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17207 déposée le 27/6/95, M. Agbodo Koffi, profession d'assureur GTA, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 88 ca situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité Gbonfou Akoly Sédo et Essè et à l'est par la collectivité Gbonfou Afandina.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17208 déposée le 26/6/95, Mme Gbati Sandoh, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au

Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Agoènyivé et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n° 933 et 934 et à l'ouest par les lots n° 930 et 929.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17209 déposée le 30/6/95, M. Abbey Kwame Maté et Mme Abbey Efoua, profession de président de société et revendeuse, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 39 a 73 ca situé à Aképé Atidjin, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Atidjin, et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par la propriété Klikan Afangbédji, à l'est par la propriété Johnson N. Ayélé et à l'ouest par la route Atidjin et les propriétés Agbassa Soahédé et Awatsopé Awou.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17210 déposée le 30/6/95, Mlle Doh Délali, profession d'employée de commerce demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 21 a 36 ca situé à Aképé Atidjin, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Atidjin et borné au nord par Gbemou Afangbédji, au sud par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, à l'est par Gbemou Afangbédji et Gavi Kossi et à l'ouest par Awatsopé Amou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17211 déposée le 30/6/95, M. Abbey Kwame Maté et Mme Abbey Efoua, profession de président de société et revendeuse, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationa-

lité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé commune de Lomé, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2493, au sud par le lot n° 2490, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n°s 2484 et 2483.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17212 déposée le 30/6/95, Mme Johnson N. Ayélé, profession de sage-femme en retraite demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 39 a 62 ca situé à Aképé Atidjin, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Atidjin et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud et à l'est par la propriété Klikan Afangbédi et à l'ouest par la propriété Abbey Maté Kwamé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17213 déposée le 30/6/95, M. Adjamah M. Kokouvi, profession d'agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 07 a 12 ca situé à Kloto Danyi Elavanyo, préfecture de Danyi connu sous le nom de Wetropé Liwoé et borné au nord par la propriété Kossidze Mawuvi, au sud par la propriété Atawué Wetropé, à l'est par Sanvee L. Ahlinba Essenam et à l'ouest par Agbokou Klamdo Modjinou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17214 déposée le 30/6/95, M. Kpebane Abdoulaye, profession d'officier de police adjoint, demeurant et domicilié à Kabou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 69 ca situé à Kabou, préfecture de Bassar et borné au nord par la route nationale Kabou-Kara et la route Kabou-Sara, au sud et à l'est par la collectivité Bonfoh et à l'ouest par l'emprise de la haute tension Bassar-Kabou -Kara.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Bonfoh Bassabi Issola et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17215 déposée le 30/6/95, Mme Amendah Tété, profession d'enseignante, demeurant et domiciliée à Lomé Tokoin Gbadago, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 00 ca situé à Lomé Agoenyivé Fiové, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 238 et 239 et à l'ouest par le lot n° 236.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Mensah-Tohonou Tchotchovi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17216 déposée le 30/6/95, M. Kpebane Abdoulaye, profession d'officier de police adjoint, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 ha 97 a 16 ca situé à Témémé Kabou, préfecture de Bassar et borné au nord et à l'est par la collectivité Tadjimpou, au sud par la ligne de la haute tension Kabou-Kara et à l'ouest par la propriété Tchaa Djobo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Bonfoh Bassabi Issofa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17217 déposée le 30/6/95, M. Divo Ayaovi Ayewonou Ignace, profession d'enseignant, demeurant et domicilié en France de passage à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 75 ca situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe connu

sous le nom de Avépozo et borné au nord par la route internationale Lomé-Bénin, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Zankpé Yovo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17218 déposée le 30/6/95, M. Divo Ayaovi Kouassi Jules, profession d'analyste informaticien, demeurant et domicilié en France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 97 ca situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe connu sous le nom de Avépozo et borné au nord par la route internationale N° 2 Lomé-Aného, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Kunakey.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17219 déposée le 30/6/95, Mme Kabissi Banala, épouse Azoumaro profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 97 ca situé à Lomé Hédzranawoé, rives du Zio, préfecture du Golfe connu sous le nom de rives du Zio et borné au nord par le lot n° 236, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 241 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17220 déposée le 30/6/95, M. Ahiagba Komlan Woblassé, profession de professeur d'anglais, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Gakli, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 53 ca situé à Lomé Aflao Gakli, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao Gakli et borné au nord par les lots n° 1450 et 1451, au sud par le TF n° 16092 RT, à l'est par le lot n° 1451 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

* Suivant réquisition, n° 17221 déposée le 3/7/95, M. Houndjoé Messan Kpoti, profession de chef section services généraux à la CEB, demeurant et domicilié à Agoényivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 42 a 49 ca situé à Lomé Sanguéra Atiémé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Atiémé et borné au nord par la collectivité Akossou Bidibi, au sud et à l'est par la collectivité Ayivon et à l'ouest par la collectivité Aziablé Mikado.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17222 déposée le 3/7/95, M. Houndjoé Messan Kpoti, profession de chef section services généraux à la CEB, demeurant et domicilié à Agoényivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 21 a 59 ca situé à Lomé Sanguéra (Kohé), préfecture du Golfe connu sous le nom de Kohé et borné au nord par la propriété Fodjagbo Komassi, au sud par la propriété Zégou Dzodzi, à l'est par la propriété Komassi Zégou Kossi et à l'ouest par Kouto Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17223 déposée le 3/7/95, M. Houndjoé Messan Kpoti, profession de chef section services généraux à la CEB, demeurant et domicilié à Agoényivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 28 a 90 ca situé à Lomé Sanguéra Atiémé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Atiémé et borné au nord par la collectivité Dadabo, au sud par la propriété Afanwobo, à l'est par la propriété Lankpan et à l'ouest par la propriété Agbéko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17224 déposée le 3/7/95, M. Houndjoé Messan Kpoti, profession de chef section services généraux à la CEB, demeurant et domicilié à Agoényivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 75 a 47 ca situé à Lomé Sanguéra Atiéomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Atiéomé et borné au nord, au sud et à l'est par la collectivité Waoussi et à l'ouest par la collectivité Ayivon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17225 déposée le 3/7/95, M. Amédjénou K. Djigbodi, profession de technicien de laboratoire, demeurant et domicilié à Aflao Avénou-Batomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 99 ca situé à Lomé Aflao Avénou-Batomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Avénou-Batomé et borné au nord par une rue en projet, au sud par la route de Kpalimé, à l'est par le lot n° 102 et à l'ouest par le lot n° 100.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17226 déposée le 30/7/95, Mme Atayi Satchi Toko Zomabi, profession de professeur de CEG, demeurant et domiciliée à Aflao Agbalépédogan majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 93 ca situé à Lomé Aflao Agbalépédogan commune de Lomé connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par des lots non identifiés, au sud par le lot n° 447, à l'est par les lots nos 452 et 453 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17227 déposée le 3/7/95, M. Mouzou Féki, profession de militaire, demeurant et domicilié à Pya, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la

République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 52 ca situé à Pya, préfecture de la Kozah connu sous le nom de Akéi et borné au nord par la propriété Malou, au sud par la propriété Sinzing Toyou, à l'est par la route nationale n° 1 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17228 déposée le 5/7/95, M. Nyamétso Awounyo, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46 a 63 ca situé à Lomé Sanguéra Atidjin, préfecture du Golfe connu sous le nom de Atidjin et borné au nord par la propriété Zankou Amégan, au sud par la route d'Atidjin, à l'est par Samana Ala et à l'ouest par Ahobo Tengue.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17229 déposée le 5/7/95, M. Atchina M. K. Noviti, profession d'attaché de direction à la BTCL, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 a 98 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue de 14 m, au sud par le lot n° 387, à l'est par le lot n° 392 et à l'ouest par le lot n° 391.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17230 déposée le 6/7/95, M. Dohou Yaovi, profession de chauffeur à la BOAD, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, commune de Lomé connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1799 A, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 1800.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17231 déposée le 6/7/95, M. Bodjona Hodabalo, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33 a 28 ca situé à Lomé Sanguéra Legbassito, préfecture du Golfe connu sous le nom de Legbassito et borné au nord par la collectivité Gbadago, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Soukou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17232 déposée le 6/7/95, M. Sédédji Kodjo Agbéko, profession d'inspecteur central du Trésor, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 34 ca situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Logopé, et borné au nord par le lot n° 839 et un espace vide, au sud par les lots n° 843 et 844, à l'est par le lot n° 846 et à l'ouest par le lot n° 841.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17233 déposée le 6/7/95, Mme Salifou El Hadja Adama Sikirato, profession de revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 96 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 189, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 185 et à l'ouest par le lot n° 184.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17234 déposée le 7/7/95, M. Nadi-djoa Lendi, profession de médecin ophtalmologue, demeurant et domicilié à Lomé Tél. 25-51-45, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca situé à Lomé Aflao Batomé, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao Batomé, et borné au nord par le lot n° 518, au sud par le lot n° 512, à l'est par les lots n° 515 et 517 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17235 déposée le 7/7/95, M. Yakpaboté Gbati, profession de navigateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Agoényivé Cacaveli, commune de Lomé connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 465, au sud par le lot n° 469, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 467.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17236 déposée le 7/7/95, M. Sénou Amoussou Moïse, profession de retraité, demeurant et domicilié à 8, rue Hibiscus Habitat, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 44 ca situé à Lomé Agoényivé Fiovi, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiovi et borné au nord par les lots n° 58 et 59, au sud par une rue en projet et le lot n° 66, à l'est par les lots n° 63 et 64 et à l'ouest par le lot n° 68.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17237 déposée le 7/7/95, Le Révérend Père Goumegou Gam Mawulé, profession de curé, demeurant et domicilié à Lomé St-Augustin d'Amoutivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, deman-

de l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 18 ca situé à Lomé Rives du Zio préfecture du Golfe connue sous le nom de Rives du Zio et borné au nord et à l'ouest par des mes en projet, au sud par le lot n° 9 et à l'est par le lot n° 5.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Goumegou Kouassi Dakpéné et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17238 déposée le 7/7/95, M. Toovi Koudjovi, profession de gestionnaire comptable, demeurant et domicilié à Nukafou, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 60 ca situé à Lomé Agoènyivé Fiové, préfecture du Golfe connu sous le nom de Fiové et borné au nord par le lot n° 32, au sud par le lot n° 39, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par les lots n° 31 et 37.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 17239 déposée le 11/7/95, M. Ayivor Kouami Mawulé, profession de technicien supérieur d'hydraulique et équipement, demeurant et domicilié à Tokoin près Foyer des jeunes filles, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 94 ca situé à Lomé Sanguéra-Nanegbé Zonoussimé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Nanegbé Zonoussimé et borné au nord par la propriété Tossou Mlagani Komlan, au sud par la collectivité Afoklé Kokouvi, à l'est et à l'ouest par la propriété Tossou Mlagani Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17240 déposée le 11/7/95, Mlle Walla Kafui Bezinahou, profession de ménagère demeurant et domiciliée à Lomé 11, rue Tofa Amoutivé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 45 ca

situé à Lomé Hédzranawoé commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par les lots n° 143 et 144, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 139.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle Walla Kpalabélé épouse Robinet et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17241 déposée le 11/7/95, M. Abbey Dosseh Laurent, profession de propriétaire, demeurant et domicilié à Paris France, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Aného-Vodougbe, préfecture des Lacs connu sous le nom de Vodougbe et borné au nord par une rue en projet, au sud par les lots n° 56 et 57, à l'est par le lot n° 65 à l'ouest par le lot n° 62.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17242 déposée le 12/7/95, M. Fioignon Kodjovi Alex, profession de laborantin en retraite, demeurant et domicilié à Sewotsricopé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble suburbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31 a 66 ca situé à Aného-Kpémé, préfecture des Lacs connu sous le nom de Kpémé et borné au nord et au sud par la collectivité Akomé, à l'est par la propriété Simon Amouzougan et à l'ouest par la collectivité Assiongbon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17243 déposée le 12/7/95, M. Djondo Koffi Mawuena, profession de constructeur métallique demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 20 ca situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Batta.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17244 déposée le 12/7/95, M. Akpovi Mawussimé, profession d'ingénieur des TP, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00 ca situé à Lomé Aflao Totsigan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Totsigan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1002, à l'est par le lot n° 1012 et à l'ouest par le lot n° 1010.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

* Suivant réquisition, n° 17245 déposée le 14/7/95, Mme Zinsou Akoélé épouse Yemey, profession de comptable publique au CASEF, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 63 ca situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 574, à l'est par le lot n° 585 et à l'ouest par le lot n° 584 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17246 déposée le 14/7/95, M. Kassankogno Yao, profession de docteur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 27 ca situé à Lomé Aflao Totsivi, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao Totsivi et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 46, à l'est par le lot n° 42 et à l'ouest par le lot n° 40.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17247 déposée le 14/7/95, M. Egbe-lou Bayamwé, profession de militaire, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 95 ca situé à Kara Dongoyo,

préfecture de la Kozah connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par la propriété de Mme. Sam, à l'est par Adaké Titchalé et à l'ouest par Neyou Tchamdja

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17248 déposée le 17/7/95, M. Laré Namoussouabé, profession d'employé à la CNSS, demeurant et domicilié à Lomé Agbalépédogan, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 25 ca situé à Lomé Agbalépédogan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 2125, à l'est par le lot n° 2133 et à l'ouest par le lot n° 2132.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17249 déposée le 17/7/95, M. Kérim Tchéro Bangana, profession de technicien supérieur de Laboratoire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 02 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé Gblékomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gblékomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Agbotamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17250 déposée le 18/7/95, M. Djoka Kodjo, profession de cultivateur, demeurant et domicilié à Agoenyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 60 ca situé à Lomé Tokoin Hedzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hedzranawoé et borné au nord par la propriété Moganou, au sud par une rue de 16 m, à l'est par la propriété Djondo et à l'ouest par la propriété Lawson.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17251 déposée le 18/7/95, M. Tchekpi Manatom, profession de militaire, demeurant et domicilié au Camp RIT Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Lomé Agoenyivé Ahonkpoè, préfecture du Golfe connu sous le nom de Ahonkpoè et borné au nord par la propriété Afanwoubo, au sud par la propriété Ahianvi Agbavon, à l'est par la propriété Ahianvi Kossi et à l'ouest par la collectivité Etsinyo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17252 déposée le 19/7/95, M. Assogba Messan Yawo, profession d'agent des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 62 ca situé à Lomé Aflao-Totsi commune de Lomé connu sous le nom de Aflao-Totsi et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1551 bis et à l'est par le lot n° 1553 bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17253 déposée le 19/7/95, Mlle Dussey Adjoa, profession de coiffeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Kodjoviakopé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoenyivé et borné au nord par le lot n° 212 bis, au sud par une rue non dénommée, à l'est par une réserve administrative et à l'ouest par le lot n° 211 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17254 déposée le 20/7/95, M. Guideyema Douna Komi, profession de gardien de nuit, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 51 ca situé à Lomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoenyivé et borné au nord par le lot n° 55, au sud par le n° 56 bis, à l'est par le lot n° 57 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17255 déposée le 18/7/95, M. Alasani Kossalima, profession de gardien de nuit à la voirie de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 49 ca situé à Lomé Agoenyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 50 bis, au sud et à l'ouest par des rues en projet et à l'est par le lot n° 57.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17256 déposée le 18/7/95, M. Améganvi Bedra Koffi Attissogbé, profession d'inspecteur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé Aflao-Totsi, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 66 ca situé à Lomé Aflao-Totsi, commune de Lomé connu sous le nom de Totsivi et borné au nord par les lots nos 1389 et 1387 bis, au sud par le lot n° 1385, à l'est par le lot n° 1388 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17257 déposée le 25/7/95, M. Edoh Agbéwoan Antoine, profession d'inspecteur principal des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 32 a 90 ca situé à Lomé Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Aflao-Sagbado et borné au nord par la propriété Améménou Houkpati, au sud par Ganyo Sodinsi, à l'est par la propriété Kodjo Adambo et à l'ouest par la propriété Agbodo Tossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17258 déposée le 25/7/95, M. Awou-nyo Nyamétso, profession d'entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 11 ca situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, commune de Lomé connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au nord par le lot n° 1403, au sud par le lot n° 1399, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 1401.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17259 déposée le 25/7/95, Mme Graf Amivi Chimène et le sieur Graf Wolfgang, profession de ménagère et forestier, demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 4 et 5, à l'est par le lot n° 3 et à l'ouest par le lot n° 1.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17260 déposée le 25/7/95, Colonel Akawilou Sizing Walla, profession d'officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 61 ca situé à Lomé

Agoènyivé Cacaveli, préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 16, au sud par le lot n° 13, à l'est par les lots n°s 1 et 15 B et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17261 déposée le 26/7/95, Mlle Aboflan Yawa, profession de ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 83 a 85 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Logopé et borné au nord par la collectivité Agbanyo, au sud par la propriété Aboflan Djisséko, à l'est par la propriété Aboflan et à l'ouest par la propriété Koumessi Koffi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17262 déposée le 28/7/95, M. Ekoué Tékovi Doblou, demeurant et domicilié à Lomé Tél. 22-79-27, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23 a 90 ca situé à Djagblé Gbamakopé Alégbanou, préfecture du Zio connu sous le nom de Alégbanou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Gaké Agbénoko et au sud par la collectivité Gaké Kpého.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17263 déposée le 31/7/95, M. Biladjeta Djétaba Daka, profession de maçon, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Wuiti, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 22 ca situé à Lomé Agoènyivé Cacaveli, préfecture du Golfe connu sous le nom de Cacaveli et borné au nord par le lot n° 394, au sud par le lot n° 396, à l'est par le lot n° 397 et à l'ouest par la voie rapide de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Danga Koffi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17264 déposée le 31/7/95, M. Eza Koffi, profession d'agent de la BCEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 91 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Humbi et borné au nord par le lot n° 134, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 133.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17265 déposée le 31/7/95, M. Woédémé Komi, profession de conseiller de jeunesse, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble suburbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 49 ca situé à Lomé Aiiwo Adidogomé Awatamé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Awatamé et borné au nord par la collectivité Afangbé Adjadj, au sud et à l'ouest par la collectivité Guédjé Daolo et à l'est par la collectivité Tégué Agbodjishi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17266 déposée le 31/7/95, M. Seshie Tsikata Ayao Anani, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Aflao-Totsivi, commune de Lomé connu sous le nom d' Aflao-Totsivi et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 33, à l'est par les lots n° 27 A, 27 B et à l'ouest par le lot n° 26.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17267 déposée le 31/7/95, M. Seshie Tsikata Ayao Anani, profession d'informaticien, demeurant et domicilié à Kpémé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Lomé Aflao-Totsivi, commune de Lomé connu sous le nom d'Aflao-Totsivi et borné au nord par le lot n° 215, au sud par le lot n° 211, à l'est par le lot n° 214 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Seshie Koffi et n'est, à sa connaissance grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17268 déposée le 1^{er}/8/95, M. Akpalu Yao, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota Djifa, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 13 ca situé à Lomé Aflao-Avédji Soviépe, préfecture du Golfe connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 879, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 873 et à l'ouest par le lot n° 871.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17269 déposée le 1^{er}/8/95, Mme Dagadzi Séményo Irène, profession de sage-femme, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 46 ca situé à Lomé Aflao-Avedji Soviépe, préfecture du Golfe connu sous le nom de Soviépe et borné au nord par le lot n° 874 A, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 873.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17270 déposée le 1^{er}/8/95, M. Akpalu Yao, profession de médecin, demeurant et domicilié à Lomé Bé-Kpota Dzifa, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble

urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 04 ca situé à Lomé Aflao-Avédji, préfecture du Golfe connu sous le nom de Soviépié et borné au nord par le lot n° 880, au sud par une rue non dénommée, à l'est par les lots n° 874 A et 874 B et à l'ouest par le lot n° 872.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17271 déposée le 3/8/95, M. Tellah Tagan Kossigan, profession d'administrateur civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9 a 52 ca situé à Lomé Aflao-Adidogomé, commune de Lomé connu sous le nom d'Aflao-Adidogomé et borné au nord par le lot n° 264, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 261.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17272 déposée le 3/8/95, Mme Sassou Djatougbe profession d'employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 04 ca situé à Lomé Aflao-Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Wonyomé et borné au nord au sud et à l'ouest par la propriété Anani Kouto et à l'est par la propriété Gon Anani Sekekou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17273 déposée le 3/8/95, M^e Ekoué Dodji Dosseh-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à 3, rue Maréchal Bugeaud, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble suburbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca situé à Tsévié-Assomé, préfecture du Zio connu sous le nom de Afégomé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Agbotsé Amadoto.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Kumodzi Essi Edem épouse Dosseh-Adjanon et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17274 déposée le 3/8/95, M^e Ekoué Dodji Dosseh-Adjanon, profession de notaire, demeurant et domicilié à 3, rue Maréchal Bugeaud, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 94 ca situé à Lomé Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 2910, au sud par le lot n° 2908, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 2902.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Rodolphe Kouété Broohm et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17275 déposée le 7/8/95, M. Kponton Quam Kossi, profession de secrétaire bilingue, demeurant et domicilié à Lomé 16, rue Aithnard, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 60 ca situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Sagbado et borné au nord et à l'ouest par la propriété Agbossou, au sud par la propriété Djélou et à l'ouest par la collectivité Logan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17276 déposée le 7/8/95, M. Amégavie Mensan Charles, profession de fonctionnaire au Fonds de la CEDEAO, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25 a 06 ca situé à Lomé Aflao Apédokoé Gbomamé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gbomamé et borné au nord par Afatsawo Agbékonyi, au sud, à l'est et à l'ouest par Tonyo Somahlé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17277 déposée le 7/8/95, Mlle Atayi Mawussi Akuélé, profession de cadre financier à l'OTP, demeurant et domiciliée à Kpémé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 9 a 77 ca situé à Lomé Aflao Apédokoé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Gbomamé et borné au nord, à l'est et à l'ouest par Tonyo Somahle et au sud par la collectivité Zogbénou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17278 déposée le 8/8/95, M. Assoumatine Boni Titoua, profession de secrétaire d'administration, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 95 ca situé à Lomé Agoènyivé-Klévé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoènyivé-Klévé et borné au nord par le lot n° 187, au sud par le lot n° 189 bis, à l'est par le TF n° 21781RT et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17279 déposée le 8/8/95, M. Kouadjé Akouété, profession de chef-boucher, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 67 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 276, au sud par une rue en projet, à l'est par le lot n° 266 et à l'ouest par le lot n° 264.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17280 déposée le 9/8/95, M. Edjameh Atsou Pierre, profession de mécanographe, demeurant et domicilié à 49, rue Guillemard, majeur non interdit jouissant de ses

droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 01 ca situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agoènyivé et borné au nord par le lot n° 582, au sud par le lot n° 586, à l'est par le lot n° 585 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Edjameh Ekoué Pierrette et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17281 déposée le 9/8/95, M. Agbabou Kodjo aményona, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à 153, Bd Notre Dame des Apôtres, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 ha 24 a 68 ca situé à Kloto Avétonou Wouto, préfecture de Kloto connu sous le nom de Wouto et borné au nord-est par agbévé Awunya et la route Avétonou-fokpo, au sud, à l'est et à l'ouest par Agbévé Awunya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17282 déposée le 9/8/95, M. Edjameh Atsou Pierre, profession de mécanographe, demeurant et domicilié à 49, rue Guillemard, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 64 a 61 ca situé à Djagblé-Gbama Kopé, préfecture du Zio connu sous le nom de Abobi Kopé et borné au nord par Séwodji, au sud par Eklou Téglo, à l'est par apuwota Kóvé et à l'ouest par Gakpé Kodjo.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Edjameh Komlan Léopold et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17283 déposée le 9/8/95, M. Modjom Batigma Kpanté, profession de commerçant, demeurant et domicilié à Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 49 ca situé à Lomé

Tokoin Kélégou, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kélégou et borné au nord par le lot n° 198, au sud par le lot n° 289, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 199.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux héritiers Modjom, Mani, Kondi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17284 déposée le 9/8/95, M. Do Franck Faako Fiany, profession de statisticien-économiste, demeurant et domicilié à Lomé 3, rue des Pelican Tokoin Habitat, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44 ha 71 a 24 ca situé à Agou-Attigbé Dzogbépémé, préfecture d'Agou connu sous le nom de Sofié et borné au nord par la propriété Agoli Koffi Luc et la rivière Adzée, au sud par la route Sofié-Dzogbépémé, à l'est par la propriété Avocati et à l'ouest par la route Sofié Dzogbépémé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17285 déposée le 9/8/95, Mlle Risi Katou Lawani, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Doulassamé majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 51 ca situé à Lomé Tokoin Tamé, commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin Tamé et borné au nord par le TF n° 11140 RT au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 20 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17286 déposée le 10/8/95, Mme Bakpah Méalo, profession d'institutrice, demeurant et domiciliée à Hédzranawoé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 8 a 03 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n° 389 et 390, à l'est par les lots n° 391 bis et 399 bis et à l'ouest par le TF n° 18684 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17287 déposée le 9/8/95, M. Edjameh Atsu Pierre, profession de mécanographe, demeurant et domicilié à 49, rue Guillemard, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00ca situé à Lomé Agouényivé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Agouényivé et borné au nord par le lot n° 484, au sud par le lot n° 588, à l'est par le lot n° 587 et à l'ouest par une rue non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Edjameh Komlan Leopold et Mlle Edjameh A. V. Edwige et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17288 déposée le 11/8/95, M. Aziamé Kodjovi Mawuena, profession d'agent de Banque UTB, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Hôpital, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 00 a 10 ca situé à Noépé (Dzogbevi), préfecture de l'Avé et borné au nord par la propriété Toga Aholu Kloutsé, au sud par la propriété Anatyi, à l'est par la ligne de haute tension Kpalimé-Lomé et à l'ouest par la propriété Toga Aholu Kloutsé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17289 déposée le 11/8/95, M. Bamou-dema Mawaena, profession de commis à l'Etat civil central de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 70 ca situé à Tokoin Hôpital, commune de Lomé connu sous le nom de Tokoin Hôpital et borné au nord par le lot n° 2, au sud par la collectivité Tsissan Dadzie, à l'est par une rue de 12 m et à l'ouest par les lots n° 1 et 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17290 déposée le 14/8/95, M. Sueter Komi, profession de secrétaire, demeurant et domicilié à Lomé Hedzranawoé rue Dorkekomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca situé à Lomé Tokoin Hedzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hedzranawoé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par le lot n° 184, à l'est par le lot n° 189 et à l'ouest par le lot n° 188.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17291 déposée le 14/8/95, M. Soe-djedé Galolo Kwami, profession d'avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé Bd du 13 janvier, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 18 a 57 ca situé à Tabligbo-Ville, préfecture du Golfe connu sous le nom Tabligbo et borné au nord et à l'ouest par des rues non dénommées, au sud par les lots n°s 7 et 8 et à l'est par les lots n°s 3 et 9.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17292 déposée le 16/8/95, Mme Lawson Adjoa, profession de commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé 2, Avenue de la chapelle, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 16 a 00 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Amadahomé et borné au nord par une rue non dénommée, au sud par les lots n°s 598 et 599, à l'est par le lot n° 593 et à l'ouest par le lot n° 590.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17293 déposée le 16/8/95, M. Adzafui Yao Nyatéfé, profession d'ingénieur agricole en retraite demeurant et domicilié à Kpalimé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble

urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 02 ca situé à Lomé Aflao Avédji, préfecture du Golfe connu sous le nom de Soviépié et borné au nord et au sud par des rues non dénommées, à l'est par les lots n°s 629 et 630 et à l'ouest par le lot n° 626.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17294 déposée le 16/8/95, M. Gbikpi-Benissan François Daté Fodio, profession de professeur demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 25 ca situé à Lomé Sanguéra Daliko, préfecture du Golfe connu sous le nom de Daliko et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la propriété Ali Afantchao et au sud par la propriété Ahongblemi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17295 déposée le 17/8/95, Mme Be-bessiki Ahm, profession en service à la direction de la statistique demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Agoényivé-Kitidjan, préfecture du Golfe connu sous le nom de Kitidjan et borné au nord par le lot n° 1316 au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 1322 et à l'ouest par le lot n° 1320.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à M. Be-bessiki Essoham Arsène et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17296 déposée le 17/8/95, M. Kugbé Yao, profession de conducteur de travaux demeurant et domicilié à Libreville Gabon, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 ha 60 a 43 ca situé à Kévé Tovégan, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Amakpé et borné au nord par la route Atti-Nyamessiva, au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété Segbedji Dossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 17297 déposée le 17/8/95, M. Kugbé Yao, profession de conducteur de travaux demeurant et domicilié à Libreville au Gabon, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 a 23 ca situé à Tsévié Daviémodji, préfecture du Zio connu sous le nom de Daviémodji et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 52 et à l'est par le lot n° 53.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17298 déposée le 18/8/95, M. Toovi Koudjovi Pépé, profession de gestionnaire comptable, demeurant et domicilié à Saint Joseph, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 38 ca situé à Lomé Aflao Soviébé, commune de Lomé, connu sous le nom d' Aflao-soviébé et borné au nord par les lots n° 1244 et 1245, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 1235.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Vinyor Robert Tétévi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17299 déposée le 18/8/95, M. Lawson Tési Antoine, profession d'expert comptable demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 46 a 90 ca situé à Agbodrafo, préfecture des Lacs connu sous le nom de Bédjinné et borné au nord par l'emprise du Lac Togo, au sud par la collectivité Agbassan, à l'est par la collectivité Miken et à l'ouest par de Souza Koffi Domingo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17300 déposée le 21/8/95, M. Sadé Koffi Henri, profession d'ingénieur des TP en retraite, demeurant et domicilié à 47, rue Bocco Agégee, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 ha 22 a 13 ca situé à Badja-Agoudja, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Amakpé et borné au nord par la propriété Amablé, au sud par la route Avédji-Agoundja, à l'est par la propriété Tognégbé et à l'ouest par la propriété Alaglo Sossou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17301 déposée le 21/8/95, M. Azia-déké Kougléhou, profession de maçon, demeurant et domicilié à Agoènyivé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 45 a 27 ca situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio connu sous le nom de Kpala et borné au nord par la propriété Sényo Kossi, au sud par la propriété Kpéglo Azialengo, à l'est par la propriété Ahiabou Animaka et à l'ouest par la propriété Kouto Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17302 déposée le 21/8/95, Mlle Satchivi Akuélé, profession d'esthéticienne, demeurant et domiciliée à Lomé Aflao Adidogomé, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Aflao-Adidogomé-Sagbado, préfecture du Golfe connu sous le nom de Aflao-Adidogomé et borné au nord par le lot n° 6, au sud par le lot n° 13, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 8.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17303 déposée le 21/8/95, M. Amouzou Fatutsé, profession de plombier, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au

Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 61 ca situé à Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par un lot non identifié, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 370 et à l'ouest par le lot n° 368.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17304 déposée le 21/8/95, Mme Moulem Adjoa Charlotte, profession d'aide médical sociologue, demeurant et domiciliée à Aflao Soviépe, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca situé à Lomé Aflao-Soviépe, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao-Soviépe et borné au nord et à l'est par des rues non dénommées, au sud par le lot n° 1019 et à l'ouest par le lot n° 1021 bis.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17305 déposée le 22/8/95, M. Bayor Mousbaou, profession de pharmacien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 896, au sud et à l'est par des rues non dénommées et à l'ouest par le lot n° 890.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17306 déposée le 22/8/95, M. Salako Kuaku Agbéko, profession de professeur d'enseignement général, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 00 a 68 ca situé à Tsévié Davié Tékpó, préfecture du Zio connu sous le nom de Agbédévikopé et borné au nord par la propriété Afanténukpo Comlan, au sud par la propriété Eklou Zandji (Fadavi), à l'est et à l'ouest par la propriété Sodofio Akpabla.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la Fraternité des Cinq et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17307 déposée le 24/8/95, M. Gbéblé-woo Manyo Komi, profession d'ingénieur d'agriculture, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 14 ca situé à Lomé Tokoin N'Kafu, commune de Lomé connu sous le nom de N'Kafu et borné au nord par le lot n° 1 A, au sud et à l'ouest par des rues non dénommées et à l'est par le lot n° 2.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17308 déposée le 24/8/95, M. Kogoé Sio Eyalabina, profession de cadre maritime, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca situé à Kara, Kara-Sud, commune de Kara connu sous le nom de Kara-Sud et borné au nord par le lot n° 267, au sud par les lots n° 271 et 272, à l'est par le lot n° 270 et à l'ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17309 déposée le 25/8/95, M. Aziagbé Koffi A. Elikplim, profession de chef d'études au CENETI, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 40 ca situé à Lomé Aflao Avénou, commune de Lomé connu sous le nom d'Avénou Batomé et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Kpalimé, au sud par le lot n° 448, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par le lot n° 445.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17310 déposée le 28/8/95, Mme Malazoué Essohanam Jeanne, profession de secrétaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite jouissant de ses

droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 12 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord par le lot n° 27, au sud par le lot n° 29, à l'est par une rue non dénommée et à l'ouest par le lot n° 5.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17311 déposée le 29/8/95, Mme Wallace Delali Blandine, profession de commerçante demeurant et domiciliée à Lomé Tél 21-36-16, majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 79 ca situé à Lomé Kélégougan, commune de Lomé connu sous le nom de Kélégougan et borné au nord par les lots n°s 1951 et 1956, au sud et à l'est par des rues en projet et à l'ouest par le lot n° 1949.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17312 déposée le 30/8/95, M. Vidéké Koffi, profession de technicien supérieur d'études géographiques, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 75 ca situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe connu sous le nom d'Adidogomé et borné au nord et à l'ouest par des rues en projet, au sud par le lot n° 621 et à l'ouest par le lot n° 622.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17313 déposée le 31/8/95, M. Jondoh Comlan Jean-Blaise, profession de directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé 21 rue des cocotiers, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenan-

ce totale de 5 a 98ca situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, commune de Lomé connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 356, au sud par le lot n° 349, à l'est par une rue en projet et à l'ouest par les lots n°s 355 et 348.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Padey Nicolas et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17314 déposée le 31/8/95, M. Akakpo Amouzouvi, profession de professeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 02 ca situé à Lomé Aflao Agbalépédogan, commune de Lomé connu sous le nom de Aflao Agbalépédogan et borné au nord par une rue en projet, au sud par le lot n° 1435, à l'est par le lot n° 1445 et à l'ouest par le lot n° 1443.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17315 déposée le 31/8/95, M. Adjoh Tounou Kodjo, profession d'électronicien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 39 ca situé à Lomé Agouenyivé Logopé, préfecture du Golfe connu sous le nom de Logopé et borné au nord par les lots n°s 862 et 863, au sud par une rue non dénommée, à l'est par le lot n° 866 et à l'ouest par le lot n° 864.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 17316 déposée le 31/8/95, M. Yao Auguste Dogbo, profession d'officier marine marchande, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au Livre foncier de la République Togolaise d'un immeuble rural consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 ha 05 a 05 ca situé à Assahoun Ando Gbedo, préfecture de l'Avé connu sous le nom de Ando Gbedo et borné au nord et à l'ouest par la collectivité Awaga, à l'est par la collectivité Awaga et la propriété Afiadendji, au sud par la route Ando Gbedo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le Conservateur de la propriété foncière
Kodjovi N. KUGBE

RECEPISSE DE DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Titre de l'Association : Eglise Luthérienne au Togo

Siège : Dapaong, BP 53

But : L'Eglise Luthérienne au Togo a pour objectif principal la sauvegarde de la vraie Foi : Ephésiens 4 : 3-6, 1 Corinthiens 1 : 10, et la formation de disciples rendant témoignage à Jésus-Christ par la prédication de l'Evangile et l'administration des Sacrements.

L'Eglise Luthérienne poursuit également la réalisation de l'homme entier et la satisfaction de ses besoins physiques ; à cet effet :

Elle établit et applique un programme de santé villageoise et d'éducation sanitaire conformément aux prévisions nationales togolaises, afin que chaque personne puisse avoir accès aux soins nécessaires à son bien-être et accéder aux moyens modernes de préservation de sa santé.

Elle établit et applique un programme agricole permettant à chacun d'accéder à la technologie moderne de production, d'augmenter ainsi le niveau de sa production agricole et préserver les meilleures sources d'eau.

L'Eglise Luthérienne saisira l'occasion de l'assistance ci-dessus indiquée pour réaliser son objectif principal : savoir que l'homme croit en Jésus-Christ, le confesse comme Seigneur et Sauveur. A cette fin des Paroisses seront établies pour permettre à chaque personne d'avoir accès à la Parole de Dieu et aux sacrements par lesquels l'Homme s'assure la Foi salvatrice en Jésus-Christ, le Sauveur du Monde.

Pièces annexées :

- Statuts
- Liste des membres du bureau-directeur

Lomé, le 05 août 1988

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR
Komla AGBETIAFA

N° 1118/MATS-SG-APA-AP

Titre de l'Association : Association Libre des groupements Africains d'Aide au Développement pour la Réalisation de Petits Projets Socio-Economiques (ALGADES)

Siège : Sur la Bretelle de Bè Klikamè BP 8642 - Lomé

But : L'Association a pour but :

— d'aider à l'amélioration des conditions de vie et à la promotion humaine en milieu rural, semi-urbain et principalement dans les communautés villageoises ;

— d'agir en collaboration avec les pouvoirs publics et les organismes privés nationaux et internationaux confessionnels ou non confessionnels.

— de venir en aide aux catégories les plus défavorisées de la population afin de leur permettre d'avoir le minimum nécessaire pour leur survie.

P. J. :

- Statuts
- Liste des membres du bureau-directeur

Lomé, le 12 août 1992

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA SECURITE
Yao KOMLAVI

N° 1831/MID-SG-APA-PC

Titre de l'Association : Association pour le Développement intégral de la communauté Houdou (ADICH)

Siège : Lomé

Buts : "ADICH" a pour but :

— de réunir en son sein les membres de la Communauté HOUDOU et toute autre personne soucieuse du développement intégral de la dite communauté ;

— d'initier et de promouvoir des organisations ou coopératives par l'exécution de programmes de développement ;

— de lutter contre la déperdition scolaire et l'exode rural, de contribuer à l'amélioration des conditions sanitaires de la communauté, de participer à la sauvegarde de l'environnement ;

— de combattre toute sorte d'obscurantisme et de promouvoir la culture,

— de défendre les intérêts matériels et moraux de ses membres ;

— de prêter assistance dans la mesure de ses moyens à tout membre de la communauté en difficulté.

Lomé, le 22 novembre 1995

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA SECURITE
Kodjo SAGBO

